

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 14 Mars 2019

Sur convocation du Maire de la Commune, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 14 Mars 2019 de 18 h à 20 h40. Il devait avoir lieu initialement le 27 février mais le Maire empêché en avait proposé le report au 14 Mars à 18 heures.

Etaient présents : M. Michel ANDRIEUX, Maire – Mme Marie-Françoise DUVERGER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Frédéric EYMERY, 2<sup>ème</sup> Adjoint – ainsi que les Conseillers : M. BEYLIER - M.DRURY – Mme POINTET - Mme MORNAS - Mme KOERTS.

Absente non excusée : Mme Virginie GRUAU

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour appelait d'abord le rapport de Monsieur le Trésorier Municipal sur le réalisé budgétaire 2018.

1) Monsieur Picot a commencé son exposé **par l'examen du Compte Administratif du Budget principal**

**En section de fonctionnement**, les recettes se sont établies sur un montant de 288 538.49 € et les dépenses sur un montant de 254 127.58 €, dégageant ainsi un résultat excédentaire 34 410.91 €. En prenant en compte le résultat reporté de 2017 de 19 164.21 €, le résultat cumulé de la section est donc de 53 575.12 €.

**En section d'investissement**, les recettes se sont établies sur un montant de 175 480.96 € et les dépenses sur un montant de 205 215.34 €, dégageant un résultat déficitaire de 29 734.38€. Le résultat reporté de 2017 de la section d'investissement étant de 9 318.36 €, le déficit de la section est donc ramené à 20 416.02 €. Les restes à réaliser de la section d'investissement se montent respectivement à 5 420 € en dépenses et 11 690 € en recettes, ce qui induit au final, un besoin de financement de 14 146.02 €, qui sera à prélever sur les 53 575.12 € d'excédent de fonctionnement. Le solde disponible à reporter en section de fonctionnement du budget 2019 est donc de 39 429.10 €.

L'endettement de la commune est à ce jour de 112 418 €, essentiellement en rapport avec deux emprunts de 50 000 € contractés pour :

- la traversée du bourg, dont l'échéance est de 3 598,10 € par an.
- la rénovation de la Salle des Fêtes dont l'échéance est de 3 057.83 € par an.

Les autres emprunts sont ceux bonifiés par le Conseil Départemental. Ainsi, l'endettement par habitant est de 348 €.

Comparaison avec :      la moyenne départementale : 476 €  
                                         la moyenne Régionale : 486 €  
                                         la moyenne Nationale : 511 €

Le fonds de roulement par habitant est de 103 €.

Ces chiffres sont naturellement à rapporter avec les dotations reçues et les impôts prélevés.

## Taxes

Bases notifiées pour 2018	Taux	Produit prévisionnel 2018	Bases effectives 2018	Produit 2018 encaissé	Bases notifiées pour 2019	Produit prévisionnel 2019 à taux constant
388 700	12.57%	48 860	374 768	47 108	383 800	48 244
238 900	19.20%	45 869	239 363	45 958	250 500	48 096
17 700	81.42%	14 411	17 762	14 462	18 300	14 900
<b>TOTAL</b>		<b>109 140</b>		<b>107 528</b>		<b>111 240</b>

Différentiel Prévisions/réalisé 2018 = -1.48%

Augmentation théorique 2019/2018 = +1.92%

En 2019 les bases d'imposition augmentent de 2% environ.

Ce faisant, je proposerai pour l'année 2019 la non-modification des taux, donc notre recette fiscale sera théoriquement de 111 240 €.

Le Conseil Municipal sera appelé à voter le maintien de ces taux d'imposition le 3 Avril à partir de 18h30.

<b>Votes du Compte Administratif du Budget Principal = Pour : 2      Abstentions : 5</b>
------------------------------------------------------------------------------------------

### 2) Le budget de l'Eau

**En section de fonctionnement**, les recettes se sont établies sur un montant de 61 709.39 € et les dépenses sur un montant de 70 330.26 €, entraînant ainsi un résultat déficitaire de 8 620.87 €. Le résultat reporté étant de 43 877.40 €, le solde à affecter pour 2019 se monte à 35 256.53 €.

**En section d'investissement**, les recettes se sont établies sur un montant de 20 932.08 € et les dépenses sur un montant de 10 844.83 €, d'où un résultat excédentaire de 10 087.25 €.

Le résultat reporté de la section d'investissement étant de 27 719.99 €, l'excédent final à reporter en 2019 est donc de 37 807.24 €.

Si la situation de l'Eau demeure satisfaisante, le Trésorier fait toutefois les remarques suivantes :

- Le reversement de 35 000 € au budget principal destiné à « reporter » les charges de salaire du technicien municipal. Ceci n'est pas contraire à la loi, mais engendre un déficit dans le réalisé budgétaire. 2 solutions peuvent être envisagées : soit diminuer sensiblement ce reversement, soit d'augmenter les tarifs tout en diminuant le reversement au budget général.
- Il est à noter certains paiements tardifs des factures d'eau ou des non-paiements récurrents. Il est rappelé que sur demande aux services de la Trésorerie, un échéancier peut être accordé à quiconque en fait la demande pour étaler cette dépense, plutôt que de payer des frais de recouvrement.

Ne voulant pas alourdir les charges, je proposerai au Conseil municipal du 3 Avril de maintenir les tarifs existants :

- Abonnement au réseau: **63,50 €**
- Consommation 1ère tranche (1 à 150 m3): **1,66 €** le m3
- Consommation 2ème tranche (de 150 à 300 m3): **1,34 €** le m3

- Consommation 3ème tranche : de 300 à 1000m3) : **0,90 €** le m3
- Consommation 4ème tranche : au-delà de 1000 m3 : **0,87 €** le m3

Il est entendu que le Conseil Municipal sera appelé à voter sur le maintien de ces tarifs pour l'année 2019.

<b>Votes du Compte administratif du Service de l'Eau = Pour : 6 Abstentions : 1</b>
-------------------------------------------------------------------------------------

### 3) Le Budget de l'Assainissement

Il s'agit selon l'expression du Trésorier Municipal d'un « petit budget ».

**En section de fonctionnement**, les recettes se sont établies sur un montant de 11 757.96 € et les dépenses sur un montant de 11 482.35 €, entraînant ainsi un résultat excédentaire de 275.61 €. Le résultat reporté étant de 6 998.75 €, le solde à affecter se monte à 7 274.36€.

**En section d'investissement**, les recettes se sont établies sur un montant de 7 981.00 € et les dépenses sur un montant de 5 610.27 €, d'où un résultat excédentaire de 2 370.73€.

Le résultat reporté de la section d'investissement étant de 7 596.24 €, l'excédent final à reporter en 2019 est donc de 9 966.97 €.

De la même manière que pour le budget de l'eau, je proposerai au Conseil Municipal du 3 Avril le maintien des tarifs pour l'année 2019, soit :

- Abonnement au réseau : 11.50 €
- Redevance : 1.10 € par m3 d'eau consommé

Le Conseil se prononcera sur ces tarifs non modifiés.

<b>Votes du compte administratif du Service Assainissement = Pour : 7 à l'unanimité</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------

A l'expiration de ce rapport de Monsieur le Trésorier, il lui est demandé par Monsieur le Maire son sentiment sur les réalisés budgétaires : M. Picot répond que pour la Commune, tous les indicateurs sont « au vert ».

Le maire remercie le Trésorier Municipal et le reconduit. Une suspension de séance suit...

Il est procédé ensuite à l'approbation du Compte de Gestion 2018 de la Trésorerie :

<b>Approbation de Compte de Gestion :</b>
-------------------------------------------

<b>Votes Pour : 3</b>	<b>Abstentions : 4</b>	<b>Contre : 1</b>
-----------------------	------------------------	-------------------

## Proposition de tarifs pour 2019

### Tarifs de location de la Salle des Fêtes 2019

Habitants ou propriétaires de la Commune : <b>250 Euros</b>
Utilisateurs extérieurs : <b>430 Euros</b>
Associations de la Commune : <b>100 Euros</b>
Associations extérieures : <b>330 Euros</b>

### Eau potable 2019

Abonnement au réseau: <b>63,50 €</b>
Consommation 1ère tranche (1 à 150 m3): <b>1,66 € le m3</b>
Consommation 2ème tranche (de 150 à 300 m3): <b>1,34 € le m3</b>
Consommation 3ème tranche : de 300 à 1000m3) : <b>0,90 € le m3</b>
Consommation 4ème tranche : au-delà de 1000 m3 : <b>0,87 € le m3</b>

La dépose de compteur : **65 euros**

### Assainissement 2019

Abonnement au réseau: <b>11.50 €</b>
Redevance: <b>1,10 €</b> par m3 d'eau consommé

### Concessions de Cimetière 2019

Coût du m2: <b>90 Euros.</b>
------------------------------

### Columbarium 2019

Location d'une case pour une durée de 15 ans : <b>445 Euros</b>
Ouverture d'une case : <b>40 Euros</b>

**Les chiffres du budget de la commune comparés avec le Département – la Région – l'Etat**

**La Direction des Finances Publiques a retenu comme habitants le nombre 323.**

Tranche de 250 à 499 habitants

Situation au 13/03/2019

Fonctionnement	Montant	Montant en euros par habitant			
		Commune	Département	Région	National
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>279 391</b>	865	927	736	734
Impôts locaux	107 528	333	314	253	248
Dotations globales de fonctionnement	50 001	155	256	175	154
<b>Charges de Fonctionnement</b>	<b>244 980</b>	758	777	596	587
Charges de personnel	119 689	371	353	230	208
Charges financières	3 026	9	14	13	14
Subventions versées	1 050	3	17	17	20
Résultat comptable	34 411	107	149	140	147
Capacité d'autofinancement	42 051	130	167	147	158

Investissement	Montant	Montant en euros par habitant			
		Commune	Département	Région	National
<b>Total ressources d'investissement</b>	<b>24 901</b>	77	331	356	381
Excédent de fonctionnement	4 050	13	125	122	128
Dettes bancaires	6 000	19	25	71	70
Subventions reçues	0	0	1	4	2
FCTVA	5 735	18	31	37	39
Fonds global d'investissement	1 475	5	1	5	10
Amortissements	7 640	24	22	8	12
<b>Total des emplois d'investissement</b>	<b>205 215</b>	635	350	345	385
Dépenses d'équipement	177 724	550	258	260	302
Remboursement de dettes bancaires	27 492	85	60	68	68

Dettes					
Encours total de la dette au 31.12	112 418 €	<b>348</b>	476	486	511
Annuité des dettes	30 517 €	<b>94</b>	74	81	81
Fonds de roulement	33 159 €	<b>103</b>	617	544	604

La seconde question à l'ordre du jour était l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 Février 2019.

- Le Maire procède à un tour de table. Mme Koerts fait remarquer qu'à cette date elle était absente, donc elle ne participe pas au vote.
- M. Beylier fait remarquer qu'il a donné au Maire une lettre dans laquelle il lui reproche d'avoir publié dans le compte-rendu à l'affichage la position qu'il a prise
  - en tant que citoyen du Chalard.
  - et en tant que personne privée – normalement cette position était frappée de discrétion, mais publique à ce jour. (Registre à disposition dans la Salle du Conseil)

Le Maire répond à M. Beylier que sa lettre sera publiée in extenso au panneau d'affichage.

Après un tour de table, le compte-rendu est refusé par la majorité du conseil. Néanmoins, il a été publié et ne sera pas retiré de la publication.

4) Vote du Compte Administratif 2018, du budget général et des services eau et assainissement.

Les éléments financiers apparaissent dans la 1<sup>ère</sup> question.

5) L'affectation des résultats : cette question sera traitée lors de la prochaine séance du conseil le 3 avril 2019.

6) Il en est de même pour le vote des taxes locales 2019.

7) Projets de travaux 2019 :

- a. Confirmation de la réfection de la toiture de la mairie avec un surcoût par rapport à la précédente estimation de 452 €.
- b. La réfection du parking devant l'entrée de la Salle des Fêtes et devant la Salle des Associations est à l'étude. C'est le 2<sup>ème</sup> adjoint F. Eymery qui en est chargé.
- c. L'éclairage public sera également modifié avec le changement de 25 points lumineux. Subvention du SEHV, du Conseil Départemental, de la DETR – reste à charge de la commune : environ 2 500 €.
- d. Une étude complète a été faite par la Communauté de Communes sur l'accessibilité.

Le dossier est facturé pour la commune à 1 200 €. Il reste tous les travaux à effectuer, le cabinet d'études SOCOTEC retenu par la Communauté de Communes estime le coût des travaux à plus de 25 000 €.

Il préconise la réalisation sur trois exercices. Une étude va être entreprise pour aboutir au respect des préconisations.

Pour la prochaine réunion, des contrats territoriaux départementaux, le président du Conseil Départemental demande que les dossiers soient déposés avant le 10 avril 2019.

8) Questions diverses

- a. Le repas des anciens aura bien le 30 Mars à partir de 12h15. L'animation a été confiée à M. et Mme Ribleau (accordéon et chant) et un autre couple dont le monsieur est chargé des percussions. Le repas sera confectionné par René MAURY.

b. Les conseillers posent la question : qui se chargera du service ?

Deux possibilités non tranchées :

- Soit les conseillers municipaux.
- Soit mise à disposition de deux personnes par M. Maury.

Toutefois, M. Beylier demande que ce ne soit pas M. le Maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe qui servent à table.

N.B. Par rapport au budget principal, Mme Pointet et M. Beylier ont mentionné que les frais d'avocat avaient été payés par la commune. Ainsi pour éviter des commentaires désagréables, comme d'habitude, je joins à ce compte-rendu la réponse de Monsieur Gérard JOUBERT – Directeur de la Légalité à la Préfecture, les frais d'avocats sont à acquitter par la mairie.

Compte-rendu fait le 17 Mars 2019

Le Maire

Michel ANDRIEUX

